



# Mairie du Val-Saint-Germain

République Française – Département de l'Essonne - Arrondissement d'Etampes –Canton de Saint-Chéron

Téléphone : 01 64 59 00 10 – Télécopie : 01 64 59 04 11 – code postal : 91530

## COMPTE RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU VAL SAINT GERMAIN DU MARDI 11 AVRIL 2017 A 18H

L'an deux mille dix sept, le mardi onze mars à dix huit heures en Mairie du Val Saint Germain se sont réunis les Membres du Conseil Municipal sous la Présidence de Monsieur le Maire, Serge Deloges.

**Présents** : Serge Deloges, Maurice Robin, Françoise Mithouard, Eric Thiébaud, Henri Demonceaux, Pascal Pelletier, Nelly Larousse, Marie-Françoise Conan Petitot, Raymonde Sévéré, Michel Palleau, Sylvie Ollivier Henri.

**Absent excusé** : Eric Evrard

**Absents excusés** : Monsieur Alain Renard a donné pouvoir à Mr Serge Deloges , Madame Danielle Villain a donné pouvoir à Mme Marie Françoise Petitot.

Monsieur le Maire constate que le quorum est atteint et ouvre la séance à 18h.

Madame Raymonde Sévéré est nommée secrétaire de séance.

Approbation du Compte Rendu du Conseil Municipal du mardi 14 mars 2017 à 18h.

**Vote pour 13 présents ou représentés.**

**Rajout à l'ordre du jour :**

- Complément à la délibération du 23/12/2016

Le conseil municipal délibère et vote.

## **ORDRE DU JOUR**

### **1- Vote du Compte de Gestion 2016**

Mr le Maire donne la parole à Mme Mithouard qui communique à l'Assemblée les résultats du Compte de Gestion établi par le Trésorier Principal de Dourdan.

Le résultat de clôture de l'exercice 2016 s'effectue ainsi :

- Fonctionnement : + 771 984,14 €
- Investissement : - 23 158,31€

**Résultats de clôture de l'exercice 2016 : 748 825,83€**

Le conseil municipal délibère et vote.

**Vote 13 pour présents ou représentés**

### **2 – Vote du Compte Administratif 2016**

Mme Mithouard communique les résultats du Compte Administratif qui correspondent parfaitement avec ceux du Compte de Gestion.

Au moment de procéder au vote, Monsieur le Maire sort de la salle afin que le Conseil Municipal vote.

Le conseil municipal délibère et vote.

**Vote pour 12 présents ou représentés**

Monsieur le Maire réintègre sa place après le vote du Compte Administratif.

### **3 – Affectation du résultat**

Le résultat de fonctionnement soit 771 984,14€ est amputé du besoin de financement à l'investissement soit 23 158,31€ avant même d'être intégré. Il en résulte un report de fonctionnement de cette somme sur l'investissement pour un résultat définitif de fonctionnement de 748 825,83€.

Le conseil municipal délibère et vote.

**Vote pour 13 présents et représentés**

### **4 – Vote des taxes**

Il a été décidé de ne pas augmenter les taux des quatre taxes dont les taux sont fixés de la manière suivante :

Taxe d'habitation :	12,50
Taxe foncière (bâti) :	16,00
Taxe foncière (non bâti) :	60,62

Le Conseil Municipal délibère et vote.

**Vote pour 13 présents ou représentés**

## **5 – Vote du Budget primitif**

Mme Mithouard communique par chapitres les montants prévus pour ce budget ainsi que les montants globaux.

Le résultat global et définitif est le suivant :

- Dépenses de Fonctionnement : 1 863 843,83€
- Recettes de fonctionnement : 1 863 843,83€
- Dépenses d'investissement : 368 786,53€
- Recettes d'investissement : 368 786,53€

*L'ensemble du budget primitif 2017 représente un montant de 2 232 630,36€*

Le conseil municipal délibère et vote.

**Vote pour 13 présents ou représentés**

## **6 – Autorisation de présenter un dossier de demande de subvention (DETR) pour financer la 2<sup>ème</sup> année –ADAP-**

La DETR (Dotation d'équipement des territoires ruraux) nous propose de financer une partie (50%), des montants engagés pour la mise aux normes de l'accessibilité des personnes à mobilité réduite pour l'année 2017 .

Le conseil municipal délibère et vote sur cette proposition.

**Vote pour 13 présents ou représentés**

## **7 – Ajout à l'ordre du jour**

Il s'agit d'un complément de la délibération du 23/12/2016 concernant l'achat de la parcelle C 2535 de 203m2 comme suit : Rajout des frais de notaire d'un montant de 530€.

Le conseil délibère et vote.

**Vote pour 13 présents ou représentés**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18h40.

Fait au Val Saint Germain le mardi 11 avril 2017

Le Maire

Serge Deloges